

DIASPORA

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

• Pour les Nationaux d'origine

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou L'original de l'attestation administrative d'identité.
- Une photo d'identité.
- Les documents reçus par mail après paiement (reçu de paiement, formulaire de pré-enrôlement, attestation de RDV).

Pour les mineurs

- Une copie de la pièce d'identité du tuteur légal.
- Une autorisation parentale légalisée.
- L'extrait de naissance.
- Une photo d'identité.
- Les documents reçus par mail après paiement (reçu de paiement, formulaire de pré-enrôlement, attestation de RDV).

PREMIERE DEMANDE

• Pour les naturalisé

- Une photocopie du décret de naturalisation.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou L'original de l'attestation administrative d'identité.
- Une autorisation parentale légalisée, pour les mineurs.
- Une photo d'identité.
- Les documents reçus par mail après paiement (reçu de paiement, formulaire de pré-enrôlement, attestation de RDV).

• Pour la femme de Nationalité étrangère mariée à un Ivoirient

- Un extrait d'acte de mariage.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou L'original de l'attestation administrative d'identité.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou L'original de l'attestation administrative d'identité de l'époux.

INFOLINE: 03.62.62.19 EMAIL: Contact@Snedai.Com



DIASPORA

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Une photo d'identité.
- Les documents reçus par mail après paiement (reçu de paiement, formulaire de pré-enrôlement, attestation de RDV).

• Pour l'homme de Nationalité étrangère marié à une Ivoirienne

- Un extrait d'acte de mariage.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou L'original de l'attestation administrative d'identité.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou L'original de l'attestation administrative d'identité de l'épouse.
- Une photo d'identité.
- Les documents reçus par mail après paiement (reçu de paiement, formulaire de pré-enrôlement, attestation de RDV).

• Pour l'étranger adopté par un Ivoirien

- Une expédition du jugement ou de l'arrêt d'adoption.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou L'original de l'attestation administrative d'identité.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou L'original de l'attestation administrative d'identité de l'adoptant.
- Une autorisation parentale légalisée, pour les mineurs.
- Une photo d'identité.
- Les documents reçus par mail après paiement (reçu de paiement, formulaire de pré-enrôlement, attestation de RDV)

<u>NB</u>

- √ Les fonctions ne sont plus acceptées dans le passeport, il est plutôt exigé la profession qui est liée à la formation, au diplôme obtenu.
- √ Toute nouvelle profession ou changement de profession doit impérativement être justifiée, soit par le diplôme soit par tout autre document qui prouve la nouvelle activité;
- √ Tout changement de situation matrimoniale (mariée) doit impérativement être justifié par l'acte de mariage pour l'adjonc tion du nom de l'époux et (divorcée) par la grosse de divorce pour le retrait du nom du conjoint.

INFOLINE: 03.62.62.19 EMAIL: Contact@Snedai.Com



DIASPORA LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

• Contrôle de la police de l'air er des frontières

Contrôle de l'ensemble des documents demandés pour validation du dossier. Après validation par la police de l'air et des frontières le passeport est produit.

Délivrance

Délai de délivrance du passeport : 15 jours après validation par la police de l'air et des frontières en Côte d'Ivoire (S/DPAF).

Se rendre personnellement à son ambassade.

Le passeport n'est délivré qu'au titulaire contre décharge (vérification de l'empreinte) et sur la présentation du récépissé de dépôt de dossier.

INFOLINE: 03.62.62.19 EMAIL: Contact@Snedai.Com